



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 10794

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'espéranto et les demandes de l'Association nationale espéranto France. Cette association souhaiterait que l'espéranto soit officialisé comme matière à option des examens et des programmes scolaires. En effet, l'espéranto constitue « une langue neutre de communication et qui facilite l'étude des langues en ouvrant l'accès à un plurilinguisme authentique ». Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre à la demande de l'Association espéranto France.

Texte de la réponse

L'apprentissage des langues vivantes est une des priorités de la politique linguistique que le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche met en oeuvre, de l'école à l'université. Cette politique vise à offrir à tous les élèves un parcours linguistique susceptible de leur permettre, au terme de la scolarité obligatoire, d'accéder à la maîtrise de deux langues vivantes, à la fois comme outil de communication et comme vecteur de la découverte culturelle des pays où elles sont en usage. Ce volet culturel constitue une des dimensions essentielles de l'enseignement des langues vivantes, pleinement intégré dans les contenus des programmes, tant à l'école qu'au collège et à plus forte raison au lycée. Or, à la différence des langues vivantes étrangères ou régionales susceptibles d'être enseignées ou présentées aux examens et dont l'identité repose sur l'existence de supports littéraires, historiques ou géographiques, l'espéranto, du fait de sa caractéristique même de langue neutre, n'inclut pas cette dimension d'ordre culturel. C'est pourquoi il ne peut être envisagé d'inscrire l'espéranto comme matière à option des examens et des programmes scolaires, ainsi que le souhaite l'Association espéranto France. Néanmoins, rien ne s'oppose à ce que des établissements scolaires volontaires mettent en place une initiation à l'espéranto, à leur initiative et sur leurs moyens propres, dans le cadre d'activités complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10794

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 469

Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2256